

VILLE du FOUSSERET
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 05 DECEMBRE 2017

PROCES VERBAL

Nombre de Conseillers L'an deux mille dix-sept, le cinq décembre, à vingt-heures trente, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-neuf novembre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

En exercice : 18

Présents : 14

Procurations : 1

Votants : 15

PRESENTS

M. LAGARRIGUE Pierre - Mme AMIEL France - MM. BAÑULS Cédric - BOST Romain - Mme CAPOUL Sabine - M. DARAN Jacques - Mmes DROCOURT Angélique - DUTREICH Nicole - GOUENNOU Stéphanie - M. LIGONNIERE Vincent - Mme MENDONÇA Anny - M. PELLETIER Alain - Mmes SCHOCRON Françoise - SENTENAC Danielle.

ABSENTS

M. BOCHEREAU Jean-Marie excusé.

EXCUSES

M. FAUR Philippe excusé.

Mme GOUNOT Cécile ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny.

M. GRANIER Frédéric excusé.

ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE.

M. Vincent LIGONNIERE est nommé secrétaire de séance par le Conseil Municipal.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 9 NOVEMBRE 2017

M. le Maire rend compte à l'assemblée du suivi des dossiers du précédent conseil. Il demande ensuite aux élus s'ils souhaitent formuler des observations sur le compte rendu de la réunion du 9 novembre 2017. Dans la négative, M. le Maire propose à l'assemblée d'approuver le procès-verbal.

*Le compte rendu de la réunion du 9 novembre 2017 est adopté par 11 VOIX POUR
4 abstentions : Mmes GOUNOT - SENTENAC - MM. LIGONNIERE - PELLETIER
(Absents au conseil municipal du 9 novembre 2017)*

M. le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter à l'ordre du jour trois dossiers, pour lesquels une délibération est nécessaire.

2017- 111 : APPROBATION DE LA RENOVATION DU FOYER-LOGEMENTS ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

2017- 112 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES POUR LA COMPETENCE « CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE »

2017- 103 : PRIX DE REVIENT D'UN ENFANT AUX ECOLES PUBLIQUES ANNEE 2014-2015

Demande acceptée à l'unanimité

2017- 105 : MODALITES DE REMUNERATION DES AGENTS RECENSEURS

M. le Maire fait part de l'ouverture par l'INSEE, du 18 janvier au 17 février 2018, d'une nouvelle session de recensement au Fousseret. La dernière datait de 2013. Quatre agents recenseurs

sont recherchés pour la collecte des renseignements auprès des particuliers. Ils seront coordonnés au secrétariat par Mme Laetitia MARTY. Il convient désormais d'approuver les modalités de leur rémunération. Le contrat de travail ira du 8 janvier au 17 février afin de couvrir leur formation préalable.

M. le Maire indique qu'une dotation de 3 583 € est allouée à la commune pour cette opération. Il y a cinq ans, cette somme avait été divisée en quatre pour rémunérer les agents recenseurs. Pour plus d'équité, M. le Maire propose que les agents soient rétribués sur la base du nombre de feuilles de recensement traitées. Il y a 913 feuilles de recensement sur la commune correspondant aux logements à visiter. Quatre districts ont été définis de manière équitable et séparés par les grands axes de la commune : la route de Cazères, le canal de Saint-Martory, la route de Castelnau...

M. le Maire propose, par ailleurs, qu'une somme de 200 euros soit allouée en supplément à chaque agent recenseur pour frais de transport, l'utilisation d'une voiture personnelle étant nécessaire.

Mme Nicole DUTREICH pense qu'il serait plus clair et équitable de diviser ce forfait en quatre.

M. le Maire met aux voix les 2 propositions : soit partage en quatre de la somme forfaitaire de 3 583 € soit paiement à la feuille de recensement, sur la base d'une feuille revenant à (3 583/913 €), dans les deux cas somme augmentée de 200 € de frais de transport.

PAIEMENT A LA FEUILLE DE RECENSEMENT ADOPTE PAR 14 VOIX POUR 1 VOIX CONTRE : MME DUTREICH
--

2017- 106 : CHANGEMENT DE LIEU DES SEANCES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR TRAVAUX

M. le Maire rappelle que les travaux de rénovation de la mairie devraient débiter à partir de la mi-mars pour se terminer en septembre 2018. Il propose que les séances du conseil municipal se tiennent dans la petite salle du Picon qui présente les garanties en termes d'espace, de sécurité et d'accessibilité. Ce changement de lieu prendra effet du 1^{er} mars au 30 septembre 2018.

La célébration des mariages sera célébrée dans la grande salle du Picon, mais en cette matière, il faut l'accord du procureur de la République.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017- 107 : AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER, ET MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT HORS RESTES A REALISER AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur Le Maire rappelle à l'assemblée que préalablement au vote du Budget Primitif 2018, la ville ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2017.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2017, et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement imprévue et urgente, le Conseil Municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, autoriser le Maire à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de 2017, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2018.

Chapitre - Libellé	Crédits ouverts en 2017 (BP+DM+RAR 2016)	Montant autorisé avant le vote du BP 2018
20 – Immobilisations Incorporelles	30 200,00	7 550,00
21 – Immobilisations Corporelles	1 581 700,00	395 425,00
23 – Immobilisations en cours	102 000,00	25 500,00

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017- 108 : RECOUVREMENT DE LA TEOM 2017 AUPRES DES LOCATAIRES

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une partie de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères a été recouvré auprès des locataires de la commune comme il est prévu dans leur contrat de location. Par contre, le recouvrement de la taxe auprès des résidents de la gendarmerie, ainsi que quelques locataires n'étant pas prévu par leur contrat, il est nécessaire de délibérer.

		Valeur locative	Taux	Prorata d'occupation	Montant à payer en €
AMETTE	1090 74	1164	14.50	X 11 / 12	154.72
PUISSEGUR	1090 74	1164	14.50		168.78
ROULLEAU		702	14.50		101.79
PUYAU BRAU	1168 84	1252	14.50		281.54
ELOUAER	1168 84	1252	14.50	X 9 / 12	136.16
VASSEUR/ZAPPONI		1184	14.50		171.68
SALIS		1184	14.50		171.68
COQUELIN		1053	14.50		152.69
LARGE		1053	14.50	X 6 / 12	76.34
GOURG		1053	14.50	X 7 / 12	89.07

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017- 109 : APPROBATION DU REAMENAGEMENT DE LA PLACETTE COUGET ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Maire indique que les élus souhaitent procéder à un réaménagement de la placette située devant la grange Couget, rue de la Tour. Cette placette située en contrebas du trottoir présente un aspect dégradé en cœur de village. Il convient de la rénover et de la réaménager.

En début de mandat il avait été envisagé d'en faire un espace pour les ordures ménagères, mais finalement cet espace sera positionné à l'ancien lavoir rue Notre-Dame.

Il a donc été imaginé, pour cette placette Couget, de reprendre l'escalier d'accès, de prévoir d'implanter des gardes corps pour protéger de chutes venant du trottoir en surplomb, de reprendre le sol et d'y implanter un banc, des fleurs.

Mme Amiel présente le projet en détail et indique le coût estimé des travaux d'un montant de 10 796,48 €.

M. le Maire demande à l'assemblée d'approuver le projet de réaménagement de la placette Couget pour un montant de 10 796,48 € et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017- 110 : APPROBATION DE LA REFECTION DES ENROBES DES COURS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE ET DE L'ALAE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Maire annonce la réception prochaine des travaux de rénovation à l'école élémentaire. Il précise toutefois que certaines prestations restent à réaliser et notamment les travaux de réfection de enrobés des cours de l'école élémentaire et de l'ALAE. Ces travaux ont été repoussés en 2018 dans l'objectif de rénover les enrobés et de mettre aux normes les cheminements et l'accessibilité dans les différents espaces de l'école.

Il a fait établir des devis pour estimer les travaux qui s'élèvent à 50 000 € environ. Il propose au conseil municipal d'approuver le principe de ces travaux et de l'autoriser à solliciter une subvention auprès du Conseil départemental.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017- 111 : APPROBATION DE LA RENOVATION DU FOYER-LOGEMENTS ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT

M. le Maire annonce à l'assemblée que la direction du foyer-logements vient de finaliser le dossier architectural et financier, en vue de la rénovation de l'établissement. Il rappelle que, depuis plus d'un an désormais, M. Dauphin et ses équipes, assistés de l'architecte M. Frydman, étudient comment rénover le foyer-logements, au meilleur coût et selon le phasage le plus pertinent.

Ils viennent d'arrêter le principe d'une rénovation d'un montant de 1 892 554,03 € HT dont les travaux se réaliseront en trois tranches 2018-2019-2020. Ce phasage triennal facilitera le co-financement de l'opération et donnera le temps nécessaire à la réalisation des travaux. Des devis ont d'ores et déjà été sollicités auprès d'entreprises partenaires performantes et les modalités de mise en œuvre sont désormais bien identifiées.

Ce projet est complexe mais nécessaire, voire vital, pour cet établissement qui n'est plus aux normes et génère des coûts d'usage très élevés. M. le Maire note que si aucune rénovation d'envergure n'était entreprise l'établissement risquerait de fermer pour non-conformité dans quelques années.

Ainsi, l'objectif est d'effectuer une rénovation énergétique performante afin de baisser drastiquement la facture d'électricité, seule énergie utilisée, et d'améliorer le confort thermique des résidents et personnels. Le deuxième axe majeur constitue la mise en accessibilité du bâtiment des appartements et des divers locaux communs. Enfin, il s'agira de mettre aux normes et revoir divers équipements techniques et locaux.

Ce projet s'avère coûteux mais essentiel pour le maintien de cet établissement dans le village. M. le Maire rappelle que le foyer-logements est un des premiers employeurs du Fousseret et qu'il s'agit, ici, de la survie de cet établissement. A travers le soutien à ce projet, la mairie exprime sa solidarité financière avec le CCAS.

M. le Maire précise qu'une première subvention de la CARSAT de plus de 300 000 € a déjà été notifiée et que d'autres sources de financement, comme la CAF par exemple, sont activement recherchées par M. Dauphin.

M. le Maire demande donc à l'assemblée d'approuver le projet de rénovation du foyer logements, son coût de 1 892 554,03 € HT, ses modalités de financement et de l'autoriser à demander une subvention DETR auprès de l'Etat et à tout organisme susceptible de co-financer une telle opération.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

2017- 112 : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES POUR LA COMPETENCE « CREATION, AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE LA VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE »

M. le Maire indique à l'assemblée que l'entretien de la voirie, hors routes départementales, est désormais de la compétence de l'intercommunalité. Afin de fonctionner de manière optimale, il a été convenu entre les communes et l'intercommunalité la mise à disposition d'agents communaux pour l'entretien des voies communales. Pour le Fousseret, une convention a été rédigée afin de formaliser la mise à disposition, avec des quotités de travail variables, de trois agents pour cette compétence « création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ». Cela évitera à la communauté de communes de constituer un service alors que les compétences sont présentes dans les communes. Un avenant à cette convention viendra préciser le matériel mis à disposition.

M. le Maire redemande à l'assemblée de l'autoriser à signer cette convention de mise à disposition de personnel avec la communauté Cœur de Garonne.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

M. le Maire indique que la commune avait pris du retard dans facturation des frais scolaires aux communes, correspondant à la quote-part des frais de fonctionnement des écoles générés par les élèves inscrits dans ces établissements et issus de ces communes.

Il s'agit par la présente délibération d'approuver les modalités de calcul du coût de revient d'un élève et le principe d'une facturation de ces frais aux communes inscrivant des élèves aux écoles du Fousseret.

Pour l'année scolaire 2014/2015, les dépenses totales de fonctionnement s'élèvent à 198 746,99 € pour un effectif de 287 enfants inscrits aux écoles maternelle et élémentaire. Le prix de revient d'un enfant aux écoles publiques, pour cette année-là, s'élève à 692,50 €.

M. le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de facturer aux communes la participation aux frais scolaires sur la base d'un coût de revient d'un élève déterminé à 692,50 € pour l'année 2014-2015.

DOSSIER ADOPTE A L'UNANIMITE

INFORMATIONS DIVERSES

Travaux au local Pétanque : M. le Maire fait part aux élus de travaux à engager à la Pétanque. Il s'agit de la réfection des toitures ainsi que des réparations du club house consécutifs aux dégâts des eaux intervenus l'été dernier. M. le Maire présente aux élus les devis reçus d'artisans locaux. Les travaux seront lancés après la réponse de l'expert de l'assurance.

Travaux à l'école élémentaire : M. le Maire annonce que le chantier de rénovation de l'école élémentaire a été réceptionné le mardi 5 décembre 2017. Des réserves subsistent et doivent être levées dans les meilleurs délais.

Service technique : M. le Maire indique que M. François PRADERE, à compter du 14 novembre 2017, et M. Nicolas LABRUNIE, à compter du 1^{er} décembre 2017, ont été recrutés au service technique, en CDD de trois mois. En outre, un recrutement supplémentaire devrait intervenir début 2018 pour compléter l'équipe. Ces agents possèdent des compétences en gros œuvre ou second œuvre, très utiles pour la commune.

Communauté de communes : M. le Maire donne quelques informations sur l'actualité de la communauté de communes Cœur de Garonne, en cette fin d'année 2017. Il donne ensuite la parole à Mme Amiel pour les dernières nouvelles relatives au tourisme et à la culture.

Mme AMIEL indique qu'elle travaille à structurer le bureau intercommunal de tourisme qui vient d'être créé au Fousseret et dont elle prend la direction en tant que vice-présidente de l'office de tourisme intercommunal. Elle présente les enjeux en termes d'offre touristique et de structuration de l'équipe fousserétoise. Elle rendra compte lors des prochains conseils de l'avancée de ces dossiers.

Conseil municipal : M. le Maire annonce que le prochain conseil municipal se tiendra le mardi 16 janvier 2018. La date est décalée afin de laisser le temps d'analyser les réponses données par les entreprises à l'appel d'offres pour les travaux de rénovation de la mairie et ceux de la cour de l'école élémentaire.

Fin d'année : M. le Maire invite les élus à participer à un repas de fin d'année avec les personnels, le mardi 19 décembre 2017, à 12h00, à la cantine scolaire. Il est heureux d'adresser ses vœux aux personnels, responsables associatifs et partenaires institutionnels de la mairie du Fousseret, le vendredi 22 décembre 2017, à 18h30, dans le réfectoire blanc de l'école élémentaire. Il indique que les vœux à la population devraient se tenir le vendredi 19 janvier 2018, au marché couvert, à 19h00 (la date est à confirmer début janvier 2018).

Associations : M. le Maire rappelle à l'assemblée qu'une réunion du comité de la foire s'est tenue le lundi 27 novembre 2017, dans la petite salle du Picon. Lors de cette rencontre, il a annoncé que la mairie n'organiserait pas la Foire en 2018 mais était prête à accompagner, avec des moyens financiers,

techniques et en personnels, une association qui reprendrait le flambeau. Une réunion se tiendra dans la petite salle du Picon le 22 janvier 2018 à ce sujet.

Aménagements routiers : M. le Maire annonce que le Conseil départemental vient d'allouer une subvention pour le programme Amendes de police 2017. Il s'agit d'implanter un plateau ralentisseur sur la RD6g à hauteur du milieu de la place du Paty et d'aménager un accès sécurisé à la place, à cet endroit-là. Il appartient désormais au cabinet Axe ingénierie de lancer l'appel d'offres pour des travaux prévus au printemps ou à l'été 2018.

La séance est levée à 22 heures 45.

NOM - PRENOM	SIGNATURES
M. LAGARRIGUE PIERRE	
MME AMIEL FRANCE	
M. BAÑULS CEDRIC	
M. BOCHEREAU JEAN-MARIE	ABSENT EXCUSE
M. BOST ROMAIN	
MME CAPOUL SABINE	
M. DARAN JACQUES	
MME DROCOURT ANGELIQUE	
MME DUTREICH NICOLE	
M. FAUR PHILIPPE	ABSENT EXCUSE
MME GOUENNOU STEPHANIE	
MME GOUNOT CECILE	ABSENTE EXCUSEE PROC. A MME MENDONÇA
M. GRANIER FREDERIC	ABSENT EXCUSE
M. LIGONNIERE VINCENT	
MME MENDONÇA ANNY	
M. PELLETIER ALAIN	
MME SCHOCRON FRANÇOISE	
MME SENTENAC DANIELLE	